

**Richard Cohen**

DIRECTEUR, BILAN CONSEILS

**PP** Pour vous apporter des conseils adaptés à vos besoins en assurances privées et professionnelles, Richard Cohen et son équipe se tiennent à votre disposition.



## Assurance crédit : comment choisir ?

Si elle n'est pas obligatoire d'un point de vue légal, la plupart des banques vous imposeront de souscrire une assurance emprunteur si vous demandez un crédit chez elles. A vous de faire le bon choix pour disposer de la meilleure couverture possible au meilleur prix.

### FAUT-IL SOUSCRIRE CHEZ L'ORGANISME EMPRUNTEUR ?

Première chose à savoir : la loi n'impose pas d'assurer un crédit, immobilier ou autre. Cela dit, dans le cas d'un crédit immobilier, l'organisme auquel vous empruntez exigera généralement que vous souscriviez une assurance, sans quoi il refusera de vous prêter la somme demandée. Vous êtes donc obligé de vous y soumettre. En revanche, rien ne vous force à passer par l'organisme en question pour l'assurance : vous pouvez tout à fait faire appel à un autre prestataire proposant ce genre de service. Alors n'hésitez pas à comparer les prix et modalités. La condition : le contrat que vous finissez par choisir doit présenter un niveau de garantie équivalent à celui proposé par l'organisme prêteur.

[En savoir plus : Auprès de qui assurer son crédit immobilier ?](#)

### QUELLES GARANTIES ?

Le but de l'assurance emprunteur est de garantir à la banque qu'elle sera remboursée même en cas de maladie ou d'accident de la vie empêchant le souscripteur de continuer à lui verser chaque mois la somme convenue. Ces accidents de la vie sont prévus par le contrat d'assurance. Ils comprennent le décès, la PTIA (Perte totale et irréversible d'autonomie), l'invalidité (inaptitude au travail totale ou partielle mais permanente), l'ITT (Incapacité totale de travail), ou encore la perte d'emploi. Vérifiez bien ce que couvre votre contrat, et faites attention aux détails : par exemple, dans le cas de la PTIA, certaines assurances exigent qu'elle soit constatée en France ou imposent un délai de carence si elle est le résultat d'une maladie.

[En savoir plus : Le point sur les garanties de l'assurance crédit](#)

### EN FONCTION DE VOTRE PROFIL

Sachez que tout le monde n'est pas égal devant les assurances crédit. Les possibilités sont multiples selon votre profil. Jeune, en couple, au chômage ou encore malade : ces caractéristiques peuvent tout changer sur votre contrat. A titre d'exemple, les emprunteurs jeunes, en plus de bénéficiaire d'aides comme le prêt à taux zéro, présentent moins de risques aux yeux des assureurs : une maladie ou un décès est moins probable que chez d'autres profils, et les non-fumeurs sont encore plus appréciés. Les économies sur la durée du prêt peuvent se chiffrer en milliers d'euros. Le statut (auto-entrepreneur, salarié, fonctionnaire, intérimaire...) peut lui aussi influencer le montant et les conditions de l'assurance.

[En savoir plus : Vous ne fumez pas ? Economisez sur votre assurance emprunteur](#)

### POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ NOTRE SITE

J'Y VAIS

### OU CONTACTEZ-NOUS



01 43 78 15 17



134 avenue de versailles [richard.cohen@bilanconseils.com](mailto:richard.cohen@bilanconseils.com)  
75016 Paris

